

TITRE PRO

Ouvrier Paysagiste

Titre Professionnel

Certification professionnelle de niveau 3 reconnue par l'Etat, validée par le Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion ; et inscrit au Répertoire National des Certifications professionnelles
FICHE RNCP N° 37875 Date d'échéance de l'enregistrement le : 28-10-2028

LA FORMATION ET SES OBJECTIFS

La formation en présentielle alterne cours pratiques et expériences en entreprise.

l'objectif est d'acquérir des compétences et le savoir faire professionnel

A l'issue de la formation, vous :

- Maîtriserez les techniques de création et d'entretien des espaces verts
- Effectuerez des travaux de maçonnerie paysagère
- Installerez des systèmes d'irrigation
- Réaliserez les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre

DÉBOUCHÉS / PASSERELLES

Le titulaire du diplôme travaille dans :

- Les entreprises du paysage
- Les parcs et jardins
- Les services techniques des collectivités et les complexes touristiques

En tant que :

- Ouvrier paysagiste
- Jardinier : espaces verts, paysagiste
- Ouvrier des espaces verts
- Agent d'entretien des parcs et jardins

Mais vous pouvez aussi choisir de poursuivre les études en choisissant une formation de niveau 4.

A savoir : Le CFPPA propose également la formation du Brevet Professionnel Aménagements Paysagers (BP AP).

*Il n'y a pas de dispense (ou d'allègement de formation) pour le titulaire d'un titre professionnel qui souhaite se diriger vers une certification de niveau 4.

PUBLIC CONCERNÉ

1. Par le biais de la formation continue

- Demandeurs d'emploi - valider son projet de formation auprès de son conseiller

Une attention particulière pour :

Les demandeurs d'emploi de longue durée / Personnes en situation de handicap / Bénéficiaires du RSA / Adultes de + de 45 ans diplômé ou expérimenté dans un domaine ne correspondant pas ou plus aux secteurs porteurs du marché du travail...

- Salariés d'entreprise privée ou publique

2. Par Le biais de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

- Salariés ou demandeurs d'emploi désireux de valider leur(s) expérience(s) professionnelle(s)

📍 21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE
Entrée du CFPPA par la rue du Scardon
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbville@educagri.fr

🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocuteur : M. Benoît BEZOT, référent de la filière aménagements paysagers

✉ benoit.bezot@educagri.fr

📞 Contactez-nous
03 22 20 77 65



*Pour plus d'information sur la certification, consultez le site internet de France Compétences.

Codes NSF : • 214r : Entretien des espaces verts, des parcs et jardins, des terrains de sport
• 214s : Aménagement paysager (production)
Formacode : • 21046 : Travaux paysagers

Titre Pro Ouvrier Paysagiste

Résultats 2023 du Titre Pro OP



50 % Réussite au diplôme



67 % Insertion à 6 mois



90 % de stagiaires satisfaits

PRÉ REQUIS

- Aucun pré requis

CONDITIONS D'ADMISSION À LA FORMATION

- Etre majeur
- Avoir passé un entretien de motivation
- Et un test de positionnement

A SAVOIR :

Les personnes sorties du système scolaire avec un diplôme sont soumis à un délai de carence d'un an entre l'obtention du diplôme et l'entrée dans une formation financée par la région.

BLOCS DE COMPÉTENCES VISÉS LORS DE LA FORMATION

La formation se compose de 3 blocs de compétences ou Certificats de Compétences Professionnelles (CCP), pouvant être individualisés.

- **RNCP37875BC01** - Entretien un espace paysager
- **RNCP37875BC02** - Végétaliser un espace paysager :
- **RNCP37875BC03** - Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

En complément :

- CERTIPHYTO : Certificat individuel pour l'utilisation professionnelle des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie "Opérateur"

DURÉE DE FORMATION

DATES DE FORMATION :

Non définies à ce jour

DURÉE DE FORMATION : 1 AN

- 595 H /centre et 420 H /entreprise



MODALITÉS D'ÉVALUATION

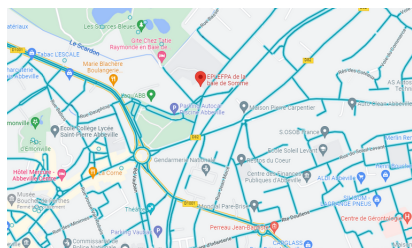
Les examens d'une durée totale de 12h30 ont lieu en fin de formation.

La session d'évaluations comprend :

1. Mises en situation professionnelle :
 - Réalisation d'un aménagement paysager
 - Entretien d'un espace paysager
 - Débit de tronçons de bois
2. Entretien technique
3. Questionnaire professionnel
4. Entretien final

L'acquisition des 3 blocs de compétences (CCP) est nécessaire pour obtenir la certification du titre professionnel.

*Délai de 5 ans pour repasser les blocs de compétences non obtenus



ACCES ABBEVILLE PAR :

- Autoroute A16 et A28 / Gare SNCF / Ligne Paris-Calais / Bus scolaires



Visitez le site internet de l'établissement

FINANCEMENT

DEMANDEUR D'EMPLOI :

- Le coût d'un parcours s'élève à : 7621 € et est totalement pris en charge par le Conseil Régional des Hauts de France

SALARIÉS :

- La prise en charge financière peut être assurée par l'employeur, les OPCO, ou le Compte Personnel de formation (CPF)

*Contactez nous pour plus d'informations

RÉMUNÉRATION

DEMANDEURS D'EMPLOI :

- En entrant en formation professionnelle, tous les demandeurs d'emplois peuvent prétendre à une indemnisation
- Les stagiaires non indemnisés par France Travail percevront une indemnisation région

SALARIÉS :

- La rémunération est versée par l'employeur, qui sera ensuite remboursé par son organisme financeur

*Vous rapprochez de votre entreprise

LES POINTS FORTS DU CENTRE

- Plateau technique et atelier de stockage du matériel professionnel
- Atelier fer et machinisme
- Centre de ressources
- Centre de documentation et d'information
- Restauration : cantine du lycée et salle à disposition pour les stagiaires de la formation continue
- Locaux adaptés aux personnes en situation de handicap et accompagnement individualisé avec notre référente

Résultats 2023 du CFPPA Toutes formations pour 298 candidats



98,6 % Présentés à l'examen



85 % Réussite à l'examen



71 % Insertion à 6 mois



12 % Rupture/abandon en cours de formation



84 % de stagiaires satisfaits

" Etre jardinier, c'est donner vie et beauté avec de la terre, de l'eau et des graines "